

## Dossier d'inscription Basket Loisir



Président AG Cossé : Yannick Garnier Nom du site : [www.agcv-basket.com](http://www.agcv-basket.com)  
Responsable Basket : Robert Didier [didirobert@wanadoo.fr](mailto:didirobert@wanadoo.fr)  
Correspondante Basket : Chantal Jamoteau [cosse.basket@gmail.com](mailto:cosse.basket@gmail.com)

**NOUVEAUTE 2020/2021** : A partir de cette année le renouvellement de licence se fait via Internet. Un mail vous a été envoyé avec à l'intérieur un lien vous donnant accès à votre renouvellement de licence en ligne. Vous pouvez dès à présent consulter le tutoriel disponible à partir du site internet de votre club.

**Rappel** : SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT PRIS EN COMPTE

### Liste des documents à fournir à l'inscription :

- La demande de licence à remplir via le lien qui vous a été envoyé sur votre boîte mail
- La fiche de renseignements club
- Le chèque de caution de 50€
- Le montant de la cotisation (voir tableau ci-dessous)

Prix licences pour la saison 2020/2021 <sup>(1)</sup>	
Prix <b><u>NOUVELLE</u></b> licence	Prix <b><u>RENOUVELLEMENT</u></b> licence <sup>(2)</sup>
90 €	80 €

<sup>(1)</sup> Le prix de la licence comprend 5 tickets de tombola à 2€ unitaire (rendre les souches pour le tirage lors de l'AG de l'Avant Garde courant Janvier 2021 et si vous les vendez ; vous gardez l'argent).

<sup>(2)</sup> Le prix de renouvellement de licence tient compte d'une remise de 10 €. Cette remise a été décidé au sein du bureau de votre club pour faire suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19.

### ATTESTATION de paiement de licence ci-dessous

A remplir et transmettre à Matthieu Latour, <[latour.mat@wanadoo.fr](mailto:latour.mat@wanadoo.fr)>, qui vous la rentra signer et tamponner.

Madame, Monsieur,

Je soussigné GARNIER Yannick, Président de l'Avant Garde Cossé le Vivien, certifie que :  
..... est bien licencié(e) de la section Basket de  
notre association et s'est acquitté(e) de la somme de ....., correspondant au montant de la licence demandée pour la  
pratique de ce sport.

Cachet du club et Signature du Président

## Règlement interne

### ➤ **Article 1 : Le Respect...**

- ...De l'équipe d'encadrement, des coéquipiers, des agents communaux.... Passe par votre écoute, votre attention lorsqu'on vous parle, le respect des consignes, la politesse lorsque vous vous exprimez et un « bonjour, merci ou au revoir » est de rigueur en temps utile.
- ...Du matériel, des équipements et des lieux.
- ...Des horaires d'entraînements et des rendez-vous des rencontres.
- ...Des adversaires.

### ➤ **Article 2 : L'engagement de tous**

Les adhérents s'engagent à :

- a) Nous informer lors de changement de coordonnées ou d'adresse postale ou adresse-mail.
- b) Respecter les horaires donnés par l'équipe d'encadrement.
- c) Etre présent régulièrement aux entraînements. En cas d'absence, prévenir l'entraîneur/coach. Les absences trop fréquentes et/ou non excusées pourront entraîner des sanctions (cf. chèque de caution).
- d) Les adhérents s'engagent à avoir un bon comportement sur et hors des terrains.
- e) Participer à la vie du club (organisation, évènements).
- f) Finir l'entraînement ou le match par une douche (max 15'). Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que possible.
- g) Mettre en place le matériel nécessaire dans la salle et à le ranger avant et après les entraînements et matchs.

### ➤ **Article 3 : Les entraîneurs et le bureau s'engagent à ...**

- a) ...Apporter un encadrement lors des entraînements et matchs.
- b) ...Mettre à disposition le matériel nécessaire à la pratique du basket.
- c) ...Privilégier le plaisir de jouer et développer l'esprit d'équipe.
- d) ...Organiser des manifestations (fête de Noël, tournoi des familles...).
- e) ...Transmettre les informations par mail, téléphone (match reporté ou annulé).
- f) ...Faire leur maximum pour que la convivialité soit au rendez-vous.

### ➤ **Article 4 : Les pouvoirs des entraîneurs et du bureau :**

- a) L'association ou ses représentants ne seront pas responsables en cas de vol, de dégradation, ou de perte d'un bien.
- b) L'entraîneur ainsi que les membres du bureau peuvent renvoyer pour quelques temps ou définitivement un(e) adhérent(e) de l'équipe exceptionnellement pour motifs graves.

### ➤ **Article 5 : Le chèque de caution :**

Nous demandons à chaque licencié de **signer un engagement pour la saison 2020-2021**, cette signature sera pour nous, l'engagement du respect du règlement, qui comporte les clauses ci-après, assorties d'une caution d'un montant de 50€.

- a) Assurer : les déplacements de l'équipe.
- b) Respecter : l'encadrement, les agents communaux, les équipements de la salle, être fair-play...

**A chaque infraction, sera déduit : - 10€ à chaque fois que les points d/e/f/g ne sont pas respectés.**

En remplissant la « Fiche de renseignements Club AG Cossé 2020/2021 » et en la signant, vous attestez votre accord par rapport au règlement du chèque de caution.

### ➤ **Article 6 : Les autorisations de transport et de reproduction et représentation de la photographie.**

- a) En signant la « Fiche de renseignements Club AG Cossé 2020/2021 », vous autorisez vous-même à être transporté(e) lors des déplacements de son équipe à l'extérieur par un membre du club.
- b) En signant la fiche de renseignements « club » vous autorisez vous-même à être photographié(e) et que son image soit utilisée par l'association pour son développement et tous ses moyens de communication (internet : le site du club).